

**ORDRE DU JOUR**

Séance ordinaire du 13 juillet 2020, à 19 h 30

Salle du conseil municipal

Secteur de Sainte-Monique

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Prise en considération d'une demande de dérogation mineure relative à une propriété sise au 12460, rue du Docteur-Boniface-Labonté (lot 4 624 991), dans le secteur de Saint-Augustin. (X6 113)
3. Prise en considération d'une demande de dérogation mineure relative à une propriété sise au 4154, rue Lafontaine (lot 6 337 594), dans le secteur de Saint-Benoît. (X6 113)
4. Prise en considération d'une demande de dérogation mineure relative à une propriété sise au 9126, rue Saint-Étienne (lot 1 555 448), dans le secteur de Saint-Benoît. (X6 113)
5. Prise en considération d'une demande de dérogation mineure relative à la construction d'une école sur la Petite Côte des Anges (partie des lots 5 130 511, 5 130 510 et 3 492 477), dans le secteur de Saint-Augustin. (X6 113)
6. Prise en considération d'une demande de dérogation mineure relative à une propriété sise sur le boulevard du Curé Labelle (lots 2 654 463, 2 654 470 et 3 156 250), dans le secteur de Saint-Janvier. (X6 113)
7. Prise en considération d'une demande de dérogation mineure relative à une propriété sise au 13791, rue Saint-Jean (lot 1 690 074), dans le secteur de Sainte-Monique. (X6 113)
8. Prise en considération d'une demande de dérogation mineure relative à une propriété sise au 17908, rue Victor (lot 2 653 637), dans le secteur de Saint-Janvier. (X6 113)
9. Prise en considération d'une demande de dérogation mineure relative à une propriété sise au 17924, rue Victor (lot 2 653 635), dans le secteur de Saint-Janvier. (X6 113)
10. Prise en considération d'une demande de dérogation mineure relative à une propriété sise au 17932, rue Victor (lot 2 653 631), dans le secteur de Saint-Janvier. (X6 113)
11. Prise en considération d'une demande de dérogation mineure relative à une propriété sise au 17944, rue Victor (lot 2 653 628), dans le secteur de Saint-Janvier. (X6 113)
12. Prise en considération d'une demande de dérogation mineure relative à une propriété sise au 8920, rue Marie-Anne-Fortier (lot 6 021 218), dans le secteur de Saint-Augustin. (X6 113)
13. Prise en considération d'une demande de dérogation mineure relative à une propriété sise au 16847, chemin Charles (lot 5 754 223), dans le secteur de Saint-Janvier. (X6 113)
14. Approbation des procès-verbaux.

15. Rapports sur la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses et approbation des comptes payés et à payer. (G5 213 N1048)
16. Directive de changement relative aux travaux urgents de ponceau sur la montée de la Côte-Rouge, dans le secteur de Saint-Benoît, dans le cadre des travaux d'asphaltage 2020, phase 2 (X3 211 S11 N15588)
17. Demande de subvention auprès du ministère de l'Économie et de l'Innovation pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour l'implantation d'un Centre de foire sur le territoire de Mirabel. (G5 500 N15601 #109133)
18. Signature d'une entente sectorielle dans le cadre du Fonds de région et ruralité – volet 1 Soutien au rayonnement des régions, relativement au soutien de Film Laurentides (FSD-2020-19). (G5 500 N15601 #109132)
19. Acceptation provisoire de travaux.
20. Soumission relative au préachat de luminaires au DEL pour les années 2020 à 2024 inclusivement. (2020-037) (X3 412 U3 N12976)
21. Soumission relative à l'entretien d'hiver des rues, des trottoirs, des sentiers multifonctions et des bornes-fontaines pour les années 2020 à 2025. (2020-038) (X3 212 U3 N6019)
22. Soumission relative à la réfection de la toiture de l'hôtel de Ville. (2020-043) (G7 311 102 U3 N2888)
23. Acquisition à titre de rue, y incluant les infrastructures, des lots 5 956 244 (rue du Grenache) ainsi que 5 504 665 et 5 504 702 (rue du Médoc ) et à titre de sentier piéton du lot 5 504 653, dans le secteur de Saint-Canut, de « 9317-3939 Québec inc. (Nicolas Corpart) ». (X3 100 N15051) et (G7 100 N15051)
24. Modification de la résolution numéro 319-04-2016 *Acquisition à des fins de conservation d'un espace naturel, du lot 5 504 658 et d'une partie des lots 5 504 641 et 5 504 659, ainsi que des lots 5 504 622, 5 504 659 et 5 504 677 et une partie du lot 5 504 659 à titre de cours d'eau, de « 9317-3938 Québec inc. (Nicolas Corpart) », dans le secteur de Saint-Canut afin de modifier l'identification de la zone de conservation et pour y ajouter des bassins de rétention.* (G7 100 N190 #91802)
25. Vente du lot 3 493 259, situé sur la rue Lemire, dans le secteur du Petit-Saint-Charles, à « Julie Boisclair et Francis Constantin » (G7 410 N2618)
26. Non-objection relativement à une demande de la compagnie « 9224-4458 Québec inc. (Frédéric Laroche) » dans le cadre du projet de construction d'infrastructures privées sur le lot 6 338 462 (côte des Anges), dans le secteur de Saint-Augustin. (X3 510 S13 N5742)
27. Signature d'un bail avec le « Centre de services scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles » concernant les locaux du centre culturel du Domaine-Vert Nord, pour les besoins d'un service de garde. (G7 411 N9903)
28. Signature d'une entente avec la « Société québécoise des infrastructures » concernant le projet de construction de la nouvelle école secondaire de Mirabel, sur le chemin de la Petite Côte des Anges, dans le secteur de Saint-Augustin. (\_\_\_\_\_)
29. Consultation écrite pour le projet de règlement P-2392 concernant la division du territoire de la municipalité en dix districts électoraux pour l'élection générale de l'année 2021. (G8 400)

30. Adoption d'un projet de règlement numéro PU-2402 modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro U-2304 de la Ville de Mirabel de façon à y assujettir l'installation et le remplacement des enseignes commerciales sur le boulevard du Curé-Labelle, entre les rues J.-A.-Bombardier et la côte Saint-Pierre, dans le secteur de Saint-Janvier. (G8 400)
31. Avis de motion pour la présentation prochaine d'un règlement modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro U-2304 de la Ville de Mirabel de façon à y assujettir l'installation et le remplacement des enseignes commerciales sur le boulevard du Curé-Labelle, entre les rues J.-A.-Bombardier et la côte Saint-Pierre, dans le secteur de Saint-Janvier. (G8 400) (U-2402)
32. Adoption d'un projet de règlement numéro PU-2404 modifiant le Règlement sur les permis et certificats numéro U-2303 de la Ville de Mirabel de façon à préciser les tarifs applicables lors de certaines demandes requérant des plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA). (G8 400)
33. Avis de motion pour la présentation prochaine d'un règlement modifiant le Règlement sur les permis et certificats numéro U-2303 de la Ville de Mirabel de façon à préciser les tarifs applicables lors de certaines demandes requérant des plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA). (G8 400) (U-2404)
34. Adoption d'un projet de règlement numéro U-2405 modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de façon à :
  - agrandir la zone C 12-57 à même une partie de la zone C 12-48, dans le secteur du Domaine-Vert Sud;
  - ajouter les classes d'usages C5 - Commerce récréatif intérieur et C 10 - Commerce lourd aux usages autorisés à la zone C 12-57;
  - permettre les projets intégrés dans la zone C 12-57;
  - modifier les marges avant et arrière prévues à la zone C 12-57 afin qu'elles soient de 7,5 mètres au lieu de 12,0 mètres et permettre les bâtiments de 3 étages au lieu de 2;
  - permettre les projets intégrés ayant une densité maximale de 35 logements/hectare dans la zone H 4-3, dans le secteur de Saint-Augustin;
  - permettre les habitations multifamiliales isolées de 6 logements maximum dans la zone H 7-109;
  - permettre la sous-classe d'usage C 10-05 – Vente en gros de produits alimentaires, de produits de consommation et de biens d'équipement dans la zone C 12-01. (G8 400)
35. Avis de motion pour la présentation prochaine d'un règlement modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de façon à :
  - agrandir la zone C 12-57 à même une partie de la zone C 12-48, dans le secteur du Domaine-Vert Sud;
  - ajouter les classes d'usages C5 - Commerce récréatif intérieur et C 10 - Commerce lourd aux usages autorisés à la zone C 12-57;
  - permettre les projets intégrés dans la zone C 12-57;
  - modifier les marges avant et arrière prévues à la zone C 12-57 afin qu'elles soient de 7,5 mètres au lieu de 12,0 mètres et permettre les bâtiments de 3 étages au lieu de 2;
  - permettre les projets intégrés ayant une densité maximale de 35 logements/hectare dans la zone H 4-3, dans le secteur de Saint-Augustin;
  - permettre les habitations multifamiliales isolées de 6 logements maximum dans la zone H 7-109;

- permettre la sous-classe d’usage C 10-05 – Vente en gros de produits alimentaires, de produits de consommation et de biens d’équipement dans la zone C 12-01. (G8 400) (U-2405)
36. Adoption d’un projet de règlement numéro PU-2406 modifiant le Règlement de lotissement U-2301 de la Ville de façon à préciser les conditions d’application des droits acquis concernant les dimensions des lots. (G8 400)
37. Avis de motion pour la présentation prochaine d’un règlement modifiant le Règlement de lotissement U-2301 de la Ville de façon à préciser les conditions d’application des droits acquis concernant les dimensions des lots. (G8 400) (U-2406)
38. Adoption d’un projet de règlement numéro U-2400 modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de façon à :
- assujettir le stationnement de véhicules outil aux normes prévues pour les véhicules lourds;
  - harmoniser les hauteurs plancher/plafond de l’ensemble des définitions qui traitent de cet élément;
  - ajouter un rappel dans la définition d’étage qu’il existe une définition de demi-étage afin de faciliter l’application du règlement;
  - diminuer le ratio de cases de stationnement exigé pour l’usage de gymnase;
  - assujettir l’usage C10-07-10 à de nouvelles normes quant au ratio de cases de stationnement;
  - permettre l’utilisation du polycarbonate multi-alvéoles exclusivement pour les verrières, les serres ou les solariums;
  - déplacer le texte de l’article 6.2.13. c) vers l’article 6.1.13.;
  - prévoir des normes pour les bâtiments utilisés à des fins agricole sur des terrains situés en zone agricole mais utilisés à des fins principalement résidentielles;
  - retirer l’empiètement maximum pour les escaliers extérieurs ouverts donnant accès à un plancher situé à 2 mètres ou moins au-dessus ou au-dessous du niveau du sol;
  - modifier les normes concernant la superficie des balcons et terrasses situés sous le niveau du sol;
  - permettre les garages isolés uniquement pour les habitations de classe unifamiliale, bifamiliale et trifamiliale;
  - réviser la superficie maximale permise pour les garages attenants aux bâtiments principaux;
  - harmoniser les marges minimales pour une terrasse au sol;
  - remplacer, à l’article 7.3.8. les termes « par l’espace de préparation, de fabrication et de réparation » par les termes « par la salle de montre ou un espace de vente au détail de produits reliés à l’usage principal »;
  - corriger les longueurs minimales des cases de stationnement commerciales;
  - affiner les définitions des usages commerciaux, industriels et publics situés en zone agricole qui, dans certaines circonstances, peuvent être remplacés par de nouveaux usages;
  - permettre une distance nulle entre deux ou plusieurs silos agricoles;
  - ajouter une précision concernant la distance entre les bâtiments principaux résidentiel dans le cadre d’un projet intégré;
  - remplacer les usages actuellement autorisés pour la zone E 2-8 par ceux originalement autorisés au tableau des dispositions spécifiques;
  - prohiber l’usage CO 02-01-03 dans la zone CO 1-27;
  - retirer les usages « A1-01-10 » et « A4-01-21 » ainsi que leurs dispositions spécifiques de la zone REC 2-21;

- corriger une coquille dans le tableau des dispositions spécifiques de la zone RU 2-44;
- créer le tableau des dispositions spécifiques pour la zone RU 2-56;
- permettre d’avoir plus d’un bâtiment principal sur le même lot pour tous les usages autorisés à l’exception des usages public dans la zone C 4-23;
- modifier le tableau des dispositions spécifiques de la zone H 4-39 afin de remplacer les marges latérales minimales et totales minimales pour l’usage « H-4 – Habitation multifamiliale » jumelée et prévoir des marges minimales avant, latérales et arrières pour les différents usages publics permis dans la zone;
- modifier le tableau des dispositions spécifiques de la zone H 5-74 afin de corriger les marges latérales;
- modifier le tableau des dispositions spécifiques de la zone H 5-77 afin d’ajouter le terme « d’extrémité », à la suite de « Pour un terrain » dans le libellé de la note particulière numéro 2;
- modifier le tableau des dispositions spécifiques de la zone H 6-1 afin d’ajouter la disposition spéciale « 3 » portant sur la garde d’animaux de ferme, les écuries ainsi que les ruches;
- modifier le tableau des dispositions spécifiques des zones H 7-27, H 7-87 et H 10-60 afin de réviser la marge latérale minimale exigée pour les usages de classe « H3 – Habitation trifamiliale » de structure isolée;
- modifier le tableau des dispositions spécifiques de la zone I 7-60 afin de réviser les dimensions minimales de lot exigées pour les usages des groupes « C » et « I »;
- renommer C 7-73 le tableau des dispositions spécifique qui se nomme actuellement H 7-73;
- modifier le tableau des dispositions spécifiques de la zone C 7-117 afin d’ajouter l’usage permis « C2 - Service professionnel et spécialisé » et ses dispositions spécifiques;
- renommer H 8-6 le tableau des dispositions spécifique qui se nomme actuellement C 8-6;
- modifier le tableau des dispositions spécifiques de la zone H 8-17 afin de corriger les dimensions minimales de lot pour l’usage « H1 – Habitation unifamiliale »;
- modifier le tableau des dispositions spécifiques de la zone C 10-14 afin d’ajouter l’usage permis « P2-05-01 : Service de garderie et centre de la petite enfance » et ses dispositions spécifiques;
- modifier le tableau des dispositions spécifiques de la zone H 10-25 afin de corriger la structure de bâtiment autorisée pour l’usage H1 – Habitation unifamiliale;
- modifier le tableau des dispositions spécifiques de la zone C 10-69 afin de retirer la référence à la note 1 pour certains usages;
- modifier le tableau des dispositions spécifiques de la zone H 10-73 afin de retirer les usages « A1-01-10 » et « A4-01-21 » ainsi que leurs dispositions spécifiques et afin d’assujettir les habitations unifamiliales aux notes particulières 2 et 3 et de retirer ces notes de la section des usages spécifiquement exclus;
- modifier le tableau des dispositions spécifiques de la zone RU 10-67 afin de réviser les dimensions minimales de lot exigées pour les usages « H1 – Habitation unifamiliale » de structure isolée et jumelée »;
- agrandir la zone H 10-16 à même une partie de la zone H 10-15 afin d’y inclure le lot 3 491 325, dans le secteur de Saint-Canut;
- agrandir la zone H 13-1 à même une partie de la zone CO 13-12 afin d’y inclure le lot 3 810 028, dans le secteur de Mirabel-en-Haut. (G8 400)

39. Avis de motion pour la présentation prochaine modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de façon à :
- assujettir le stationnement de véhicules utilitaires aux normes prévues pour les véhicules lourds;
  - harmoniser les hauteurs plancher/plafond de l'ensemble des définitions qui traitent de cet élément;
  - ajouter un rappel dans la définition d'étage qu'il existe une définition de demi-étage afin de faciliter l'application du règlement;
  - diminuer le ratio de cases de stationnement exigé pour l'usage de gymnase;
  - assujettir l'usage C10-07-10 à de nouvelles normes quant au ratio de cases de stationnement;
  - permettre l'utilisation du polycarbonate multi-alvéoles exclusivement pour les verrières, les serres ou les solariums;
  - déplacer le texte de l'article 6.2.13. c) vers l'article 6.1.13.;
  - prévoir des normes pour les bâtiments utilisés à des fins agricoles sur des terrains situés en zone agricole mais utilisés à des fins principalement résidentielles;
  - retirer l'empiètement maximum pour les escaliers extérieurs ouverts donnant accès à un plancher situé à 2 mètres ou moins au-dessus ou au-dessous du niveau du sol;
  - modifier les normes concernant la superficie des balcons et terrasses situés sous le niveau du sol;
  - permettre les garages isolés uniquement pour les habitations de classe unifamiliale, bifamiliale et trifamiliale;
  - réviser la superficie maximale permise pour les garages attenants aux bâtiments principaux;
  - harmoniser les marges minimales pour une terrasse au sol;
  - remplacer, à l'article 7.3.8. les termes « par l'espace de préparation, de fabrication et de réparation » par les termes « par la salle de montre ou un espace de vente au détail de produits reliés à l'usage principal »;
  - corriger les longueurs minimales des cases de stationnement commerciales;
  - affiner les définitions des usages commerciaux, industriels et publics situés en zone agricole qui, dans certaines circonstances, peuvent être remplacés par de nouveaux usages;
  - permettre une distance nulle entre deux ou plusieurs silos agricoles;
  - ajouter une précision concernant la distance entre les bâtiments principaux résidentiel dans le cadre d'un projet intégré;
  - remplacer les usages actuellement autorisés pour la zone E 2-8 par ceux originalement autorisés au tableau des dispositions spécifiques;
  - prohiber l'usage CO 02-01-03 dans la zone CO 1-27;
  - retirer les usages « A1-01-10 » et « A4-01-21 » ainsi que leurs dispositions spécifiques de la zone REC 2-21;
  - corriger une coquille dans le tableau des dispositions spécifiques de la zone RU 2-44;
  - créer le tableau des dispositions spécifiques pour la zone RU 2-56;
  - permettre d'avoir plus d'un bâtiment principal sur le même lot pour tous les usages autorisés à l'exception des usages publics dans la zone C 4-23;
  - modifier le tableau des dispositions spécifiques de la zone H 4-39 afin de remplacer les marges latérales minimales et totales minimales pour l'usage « H-4 – Habitation multifamiliale » jumelée et prévoir des marges minimales avant, latérales et arrières pour les différents usages publics permis dans la zone;

- modifier le tableau des dispositions spécifiques de la zone H 5-74 afin de corriger les marges latérales;
  - modifier le tableau des dispositions spécifiques de la zone H 5-77 afin d'ajouter le terme « d'extrémité », à la suite de « Pour un terrain » dans le libellé de la note particulière numéro 2;
  - modifier le tableau des dispositions spécifiques de la zone H 6-1 afin d'ajouter la disposition spéciale « 3 » portant sur la garde d'animaux de ferme, les écuries ainsi que les ruches;
  - modifier le tableau des dispositions spécifiques des zones H 7-27, H 7-87 et H 10-60 afin de réviser la marge latérale minimale exigée pour les usages de classe « H3 – Habitation trifamiliale » de structure isolée;
  - modifier le tableau des dispositions spécifiques de la zone I 7-60 afin de réviser les dimensions minimales de lot exigées pour les usages des groupes « C » et « I »;
  - renommer C 7-73 le tableau des dispositions spécifique qui se nomme actuellement H 7-73;
  - modifier le tableau des dispositions spécifiques de la zone C 7-117 afin d'ajouter l'usage permis « C2 - Service professionnel et spécialisé » et ses dispositions spécifiques;
  - renommer H 8-6 le tableau des dispositions spécifique qui se nomme actuellement C 8-6;
  - modifier le tableau des dispositions spécifiques de la zone H 8-17 afin de corriger les dimensions minimales de lot pour l'usage « H1 – Habitation unifamiliale »;
  - modifier le tableau des dispositions spécifiques de la zone C 10-14 afin d'ajouter l'usage permis « P2-05-01 : Service de garderie et centre de la petite enfance » et ses dispositions spécifiques;
  - modifier le tableau des dispositions spécifiques de la zone H 10-25 afin de corriger la structure de bâtiment autorisée pour l'usage H1 – Habitation unifamiliale;
  - modifier le tableau des dispositions spécifiques de la zone C 10-69 afin de retirer la référence à la note 1 pour certains usages;
  - modifier le tableau des dispositions spécifiques de la zone H 10-73 afin de retirer les usages « A1-01-10 » et « A4-01-21 » ainsi que leurs dispositions spécifiques et afin d'assujettir les habitations unifamiliales aux notes particulières 2 et 3 et de retirer ces notes de la section des usages spécifiquement exclus;
  - modifier le tableau des dispositions spécifiques de la zone RU 10-67 afin de réviser les dimensions minimales de lot exigées pour les usages « H1 – Habitation unifamiliale » de structure isolée et jumelée »;
  - agrandir la zone H 10-16 à même une partie de la zone H 10-15 afin d'y inclure le lot 3 491 325, dans le secteur de Saint-Canut;
  - agrandir la zone H 13-1 à même une partie de la zone CO 13-12 afin d'y inclure le lot 3 810 028, dans le secteur de Mirabel-en-Haut. (G8 400) (U-2400)
40. Adoption d'un projet de règlement numéro PU-2407 modifiant le Règlement de construction U-2302 de la Ville de façon à préciser à quel moment et dans quelles conditions l'utilisation des fondations spéciales est permise. (G8 400)
41. Avis de motion pour la présentation prochaine d'un règlement modifiant le Règlement de construction U-2302 de la Ville de façon à préciser à quel moment et dans quelles conditions l'utilisation des fondations spéciales est permise. (G8 400) (U-2407)
42. Adoption d'un projet de règlement numéro 2408 modifiant le Règlement sur les permis et certificats numéro U-2303 de façon à :

- réduire à deux (2) le nombre de copie de plan requis pour une demande de permis de lotissement;
  - préciser à quel moment et dans quelles conditions les frais pour fins de parc doivent être acquittés. (G8 400)
43. Avis de motion pour la présentation prochaine modifiant le Règlement sur les permis et certificats numéro U-2303 de façon à :
- réduire à deux (2) le nombre de copie de plan requis pour une demande de permis de lotissement;
  - préciser à quel moment et dans quelles conditions les frais pour fins de parc doivent être acquittés. (G8 400) (U-2408)
44. Avis de motion pour la présentation prochaine d'un règlement autorisant la préparation des devis de performance et les travaux de construction d'un centre aquatique incluant la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux, sur le lot 5 130 510, dans le secteur de Saint-Augustin et autorisant l'achat d'équipements et l'aménagement pour ce centre aquatique, décrétant lesdits travaux et autorisant également une dépense et un emprunt à ces fins et dépôt d'un projet de règlement. (G8 400) (2396)
45. Avis de motion pour la présentation prochaine d'un règlement autorisant la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de remplacement et/ou de réhabilitation de conduite d'eau, de remplacement et/ou de conduite d'égout sanitaire et pluvial et de réfection des lieux et de la surface de roulement, incluant les accessoires nécessaires à la complète réalisation des travaux, sur la rue Sainte-Angèle, dans le secteur de Saint-Benoit, décrétant lesdits travaux et autorisant également une dépense et un emprunt à ces fins. (G8 400) (2397)
46. Avis de motion pour la présentation prochaine d'un règlement autorisant la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de remplacement et/ou de réhabilitation de conduite d'eau, de conduite d'égout sanitaire, de réseau d'égout pluvial et de réfection des lieux et de la surface de roulement, incluant les accessoires nécessaires à la complète réalisation des travaux, sur la rue Labonté, dans le secteur de Saint-Janvier, décrétant lesdits travaux et autorisant également une dépense et un emprunt à ces fins. (G8 400) (2398)
47. Avis de motion pour la présentation prochaine d'un règlement modifiant le règlement numéro 1674 concernant la sécurité publique, afin de prévoir des dispositions concernant les lampadaires privés et dépôt d'un projet de règlement. (G8 400) (2399)
48. Avis de motion pour la présentation prochaine d'un règlement établissant un programme d'aide financière relatif au remplacement ou à l'installation de nouvelles enseignes commerciales sur le boulevard du Curé Labelle, entre les rues J.-A.-Bombardier et la côte Saint-Pierre et dépôt d'un projet de règlement. (G8 400) (2401)
49. Adoption du règlement numéro 2394 interdisant la circulation des véhicules lourds sur la montée Rochon, à partir du rang Saint-Étienne jusqu'au rang de La Fresnière, sur le rang de La Fresnière, sur la rue Chénier, sur la montée Robillard jusqu'à la limite de la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac, sur les rues Lafontaine, Sainte-Angèle, Saint-Jean-Baptiste et sur la montée de la Côte-Rouge, au sud du rang de La Fresnière jusqu'à la limite de la ville de Mirabel. (G8 400)
50. Embauches à la fonction de préposé et journalier - chauffeur aux parcs et terrains de jeux au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire. (G4 112)



51. Embauches au poste d'animateur jeunesse pour le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire. (G4 112)
52. Embauche au poste de technicien aqueduc et égouts pour le Service de l'équipement et des travaux publics. (G4 112)
53. Inscription sur la liste d'admissibilité à la fonction de policier pour le Service de police. (G4 611 S50 N14149)
54. Suspension disciplinaire de l'employé matricule numéro 1334. (G4 200)
55. Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2020-25, relativement à l'agrandissement d'un bâtiment commercial sis au 4154, rue Lafontaine, sur le lot 6 337 594, dans le secteur de Saint-Benoît. (X6 114)
56. Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2020-29, relativement à la rénovation d'un bâtiment résidentiel, situé dans un secteur villageois, d'un bâtiment sis au 9126, rue Saint-Étienne, sur le lot 1 555 448, dans le secteur de Saint-Benoît. (X6 114)
57. Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2020-32, relativement à un projet intégré constitué de six (6) habitations résidentielles, de type multiplex isolé (zone H 7-14) d'un bâtiment sis sur le boulevard du Curé-Labelle, sur les lots 2 654 463, 2 654 470 et 3 156 250, dans le secteur de Saint-Janvier. (X6 114)
58. Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2020-33, relativement à l'agrandissement d'un bâtiment industriel existant sis au 12000, rue Henry-Giffard, sur le lot 5 356 340, dans le secteur de Saint-Monique. (X6 114)
59. Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2020-38, relativement à l'agrandissement d'un bâtiment commercial existant sis au 13050, route Arthur-Sauvé, sur le lot 3 495 681, dans le secteur de Saint-Augustin. (X6 114)
60. Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2020-39, relativement à l'agrandissement d'un bâtiment industriel existant sis au 18101, rue J.-A.-Bombardier, sur les lots 6 197 962 et 6 197 961, dans le secteur de Saint-Janvier. (X6 114)
61. Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2020-40, relativement à la phase II d'un projet intégré constitué de 15 habitations résidentielles, de type unifamiliale contiguë sis sur la côte des Anges sur le lot 6 338 462, dans le secteur de Saint-Augustin. (X6 114)
62. Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2020-41, relativement à la construction d'une habitation résidentielle, de type multiplex détaché, pour personne de 55 ans et plus (354 unités) sis sur le chemin Notre-Dame, sur le lot 6 002 234, dans le secteur du Domaine-Vert Nord (X6 114)
63. Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2020-42, relativement à la construction d'une habitation résidentielle, de type 32plex détachés, sis sur la rue de l'Épervier, sur le lot 6 118 911, dans le secteur de Saint-Canut. (X6 114)
64. Recommandation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec relative à une demande de modification d'une demande concernant le lot 1 690 120, en bordure du rang Sainte-Marie, dans le secteur de Sainte-Monique. (X6 112 103) (A-2020-007)
65. Interdiction de stationner sur une partie de la rue Brault, dans le secteur de Saint-Janvier. (X3 310 N136)

66. Modification de la résolution numéro 999-10-2019 *Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2020* afin de modifier l'endroit des séances. (G1 211 101 120)
67. Fixation des critères de pondération et d'évaluation spécifiques pour le devis construction et conception d'une piste de type « pumtrack » récréative au parc Jean-Laurin, dans le secteur de Saint-Augustin. (G7 115 U3 N15646)
68. Abrogation de la résolution numéro 967-10-2019 *Prise en considération d'une demande de dérogation mineure relative à une propriété sise sur la rue des Gouverneurs (lot 5 559 277), dans le secteur du Domaine-Vert Nord* (X6 113)
69. Accord au ministère des Transports du Québec concernant les projets de remplacement des ponts de la côte Saint-Pierre et P-00414, au-dessus de la Rivière-du-Nord (X3 600)
70. Autorisation de dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de soutien à l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques à la planification municipale (X4 213 103)
71. Dépôt de documents.
72. Affaires nouvelles.
73. Parole aux conseillers.
74. Période de questions.
75. Levée de la séance.

La greffière,

Suzanne Mireault, avocate